

TRAME D'APPEL À PROJETS



Secteur Tourisme,
Hôtellerie et
Restauration
(THR)



Date : Décembre 2020
4^è Appel à projets (AP4)

Fonds Malgache de Formation Professionnelle
tahiry Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa

 www.fmfp.mg



Partner with
France



UNION EUROPEENNE

Développons ensemble le capital humain à Madagascar 

Table des matières

Section. 1. Introduction.....	4
Section. 2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) ...	5
Section. 3. Pièces constitutives du dossier de projet	5
Section. 4. Contexte de l'appel à projets	6
Section. 5. Objet de l'appel à projets	8
5.1. Objectifs de l'appel à projets.....	8
5.2. Résultats attendus.....	9
Section. 6. Les Orientations prioritaires (domaines d'intérêt stratégique)	9
Section. 7. Description de la réponse attendue	11
Section. 8. Contenu de la proposition de projet.....	11
8.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet.....	12
8.2. Contexte socioéconomique.....	12
8.3. Enjeux.....	12
8.4. Objectifs et contenu de la formation	12
8.5. Modalités de la formation	13
8.6. Indicateurs de résultats.....	13
8.7. Le budget prévisionnel du projet	13
Section. 9. Conditions relatives au projet	14
9.1. Conditions financières	14
9.2. Conditions générales	15
Section. 10. Procédure de l'appel à projets	15
10.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception	15
10.2. Sélection du porteur de projet	15
10.3. Les critères de sélection	16
10.4. La sélection	16
10.5. Réponse à la soumission	16
10.6. Contractualisation	17
Section. 11. ANNEXE.....	18
Annexe 0 : Canevas du formulaire de demande de financement (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	19
Annexe 1 : Canevas de la Lettre de mandat (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	21
Annexe 2.a : Canevas du Cahier des charges de la formation en présentiel (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg) .	22

Annexe 2.b : Canevas du Cahier des charges de la formation à distance (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg) . 24

Annexe 3.a : Canevas du budget détaillé d'une formation en présentiel (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg) . 29

Annexe 3.b : Canevas du budget détaillé d'une formation à distance (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg) 31

Annexe 4 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format Word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)..... 33

Annexe 5. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg) 34

Annexe 6 : Canevas de la plaquette de présentation de chaque entreprise (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg) . 37

Annexe 7. Les critères d'éligibilité et d'évaluation..... 38

Section. 1. Introduction

FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Association de droit malagasy
Enceinte MATERAUTO, Ankorondrano Antananarivo, Madagascar

N/Réf : FMFP/.../.../.../DG/DFI02112020

Objet : **Appel ouvert pour les promoteurs de projet dans le secteur THR**

Date de lancement : 21 décembre 2020

Date limite de présentation des projets : 7 février 2021

Publication des résultats de l'appel : mai 2021

Le Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) contribue à la promotion de la formation des acteurs de tous les secteurs d'activités dont fait partie celui du « Tourisme Hôtellerie et Restauration (THR) », qui joue un rôle important dans l'économie du pays. Le FMFP poursuit ses actions de financement des projets de formation professionnelle pour les salariés des entreprises dans le secteur en réponse aux conséquences socio-économiques de la crise sanitaire liée à la covid-19 et en vue de la reprise économique. Avec l'appui de l'Union européenne (UE) et de l'Agence Française de Développement, le FMFP lance le quatrième et dernier appel à projets pour **le secteur THR** de l'année 2020. Le but des projets est d'inciter toutes les entreprises qu'elles soient de grande, moyenne ou de petite taille à développer les compétences de leurs salariés ou ceux qui les deviendront afin de pouvoir évoluer dans leur travail et participer activement au développement économique des entreprises et in fine du pays. Ces projets permettront à terme l'élévation du niveau de qualification des acteurs du secteur THR et l'amélioration de la productivité des entreprises dans le secteur.

L'appel à projets cible les entreprises œuvrant dans le secteur Tourisme Hôtellerie et Restauration, cotisantes au FMFP ayant des besoins en formation de leurs salariés ou futurs salariés à travers les projets de formation professionnelle continue ou de type pré-emploi.

Tout promoteur intéressé, devra répondre aux priorités édictées dans l'appel à projets et aux critères exigés dans la section 6. Il devra soumettre un dossier constitué par les différents documents détaillés dans la section 2 et qui se trouvent en annexe.

Les projets doivent être adressées : à Monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard le **7 février 2021**.

Les dossiers électroniques (sous format pdf) peuvent être envoyés par e-mail à : ap@fmfp.mg avec mention dans l'objet « soumission définitive » et les dossiers physiques accompagnés de la version électronique (CD ou clé USB) peuvent être envoyés (déposés) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (8 heures à 17 heures) : Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), Enceinte Materauto, Route des Hydrocarbures, Antananarivo 101. Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Pour tout besoin d'accompagnement ou d'information, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg, Tél. +261 22 538 86/ +261 34 41 592 77/ +261 34 41 590 28/+261 34 41 593 39.

Section. 2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Le FMFP est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- Aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- Favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- Accroître les compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d'emploi précaire.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – Formation professionnelle continue
- FPE – Formation Pré-Emploi
- Equité – Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- Sur des projets individuels d'entreprises ;
- Sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels
- Sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- De sa propre initiative sur la base de besoins communs identifiés à toutes les entreprises dans le cadre de projets d'intérêt national prioritaire (INP). Dans ce cas, le FMFP lance des appels à propositions à destination des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions concerne les projets interentreprises sectoriels portés par des organisations ou groupements d'entreprises agissant au nom du secteur. Il est lancé par le Comité Sectoriel Paritaire du THR qui conduit la stratégie de développement de la formation du secteur, définit les priorités et en assure la mise en œuvre au travers notamment de ses appels à projets pluriannuels.

Section. 3. Pièces constitutives du dossier de projet

Pièces administratives et financières relatives au projet		Pièces d'évaluation (obligatoire) Oui/Non
1	Lettre de demande officielle de financement datée et signée (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
2	Formulaire de demande de financement (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
3	Budget prévisionnel du projet (canevas disponible sur fichier Excel)	Oui

4	Cahier des charges du programme de formation (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
5	Lettre de mandat pour chaque entreprise partenaire donnant mandat au porteur (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
6	Déclaration d'intégrité signée par le promoteur (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
7	Plaquette de présentation de chacune des entreprises partenaires dans le projet (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
8	Présentation du prestataire avec les CV des formateurs	Oui
9	Avis de débit du paiement de la cotisation, fourni par les entreprises ou récépissé de versement	Oui
10	Lettre d'engagement d'embauche pour la formation pré emploi	Oui (si applicable)

Section. 4. Contexte de l'appel à projets

Le secteur Tourisme Hôtellerie et Restauration (THR) est l'un des secteurs ayant été le plus lourdement touché par la crise sanitaire Covid-19 ainsi que par la crise économique qui a suivi. La plupart des acteurs ont déjà mis une partie de leur personnel en chômage technique et sont sans visibilité de soutien ou d'aide. Les groupements professionnels dans le secteur tels que la Fédération des Hôteliers et Restaurateurs de Madagascar (FHORM), la Confédération du Tourisme de Madagascar (CTM) et d'autres sont en cours de réflexion pour sauver le secteur et l'économie du pays.

Sur le plan international, la situation s'est aggravée avec la deuxième vague de contamination au COVID 19, qui a débuté au début du mois de novembre, sévissant dans la plupart des pays qui constituent les principaux réservoirs de touristes du pays à savoir l'Europe Occidentale, l'Asie et l'Amérique. Un lourd bilan a déjà été tiré des conséquences du COVID avec une diminution de 700 millions de touristes internationaux (baisse de 70% des voyages), 730 milliards \$ USD de perte sur les recettes touristiques en l'espace de 08 mois depuis le début de la crise¹. Les experts prédisent que la situation ne reviendra à la normale (situation d'avant crise) qu'après environ 02 ans sans nouvelle crise sanitaire.

Sur le plan national, il est encore difficile de tirer un bilan précis de la chute soudaine et massive du nombre de touristes sur les emplois et l'économie. Mais l'application des mesures restrictives de confinement a bouleversé le quotidien des ménages tant au niveau social qu'au niveau économique, aggravant la situation du tourisme à Madagascar. Au total, 10,1% des ménages accusent une perte d'emploi formel depuis la période de confinement. Cela représente une perte totale 7,7% sur l'ensemble des emplois. Trois branches d'activités du Tourisme sont principalement touchées par ce fléau dont la Restauration, l'Hébergement (61%), et le Transport (38%).

La question centrale pour le pays reste comment assurer la survie du secteur à travers une meilleure adaptabilité face à cette nouvelle situation, promouvoir d'autres pistes de rentabilisation en attendant la réouverture des frontières à l'international.

¹ Organisation Mondiale du tourisme

Promotion du tourisme national et local. Les groupements d'entreprises du secteur proposent une solution alternative tournée vers le tourisme national et local pour faire face à ce nouveau défi. Des destinations habituelles du tourisme local pourraient être promues avec une montée en compétences particulières pour répondre à des besoins spécifiques et des innovations sur l'attractivité de ces destinations.

Amélioration de la qualité face aux exigences internationales. A part le contexte sanitaire, l'Open Sky, qui offrirait l'opportunité à Madagascar d'atteindre un objectif de 500 000 touristes d'ici quelques années, est un élément important du contexte sectoriel actuel. Cependant, suite à la crise sanitaire, l'atteinte de cet objectif est fortement remise en cause. Néanmoins, le secteur THR doit s'y préparer et pour cela, l'OMT² souligne l'importance de la responsabilité, la sûreté et la sécurité, à mesure que les restrictions sur les voyages seront progressivement levées.

Le tourisme de croisière. Un autre axe de développement du secteur est le développement du tourisme de croisière. Il a été constaté la mise en place d'actions de préparation pour accueillir des bateaux de croisière notamment dans des zones touristiques attractives telles que Antsiranana, Taolagnaro et Toamasina. Bien que suspendue pour l'instant, cette activité pourrait être relancée avec la réouverture des frontières à l'international.

La restauration locale. Au vu du contexte sanitaire actuel, il va sans dire que miser sur le respect des normes alimentaires et hygiéniques est une action prioritaire pour les acteurs du secteur, et tout particulièrement pour les activités de restauration collective qui exigent un respect évident des normes alimentaires et d'hygiène.

Ainsi, malgré le contexte sanitaire actuel, les orientations stratégiques définies dans la politique de développement de tourisme restent pertinentes et le développement des politiques de relance de l'économie nationale devient une priorité pour tous les acteurs et hauts dirigeants publics et privés.

Les orientations nationales. Une Politique de création de zones protégées et de parcs naturels favorisant la création de projets d'écotourisme (écolodges et stations de luxe) à proximité de ces sites de conservation, ainsi que des zones d'investissement de grandes infrastructures touristiques visant le tourisme de luxe a été développée et mise en place.

D'autres initiatives ont aussi été prises pour renforcer davantage le développement du secteur telles que des sessions de renforcement de capacité des directeurs et responsables régionaux du tourisme, des lobbying et campagne de promotion de la destination Madagascar au niveau du marché mondial, des événements nationaux etc. Les acteurs du Tourisme incluant le Ministère ont misé sur la qualité des ressources humaines pour un tourisme compétitif et durable en adoptant le paradigme de « développement des compétences techniques et professionnelles » (DCTP). Cette réforme vise à répondre à la fois à la demande internationale et nationale par le rehaussement de la qualité de l'offre touristique, la valorisation du patrimoine culturel et naturel du pays, l'exploitation du potentiel touristique du pays à travers les métiers émergents et la satisfaction optimale de la clientèle touristique du moment.

La formation professionnelle dans le secteur pour maintenir la compétitivité. En cette période de crise sanitaire, la formation professionnelle vise à aider les entreprises à faire face aussi bien à la situation actuelle et à se préparer à la relance des activités par le biais de renforcement des compétences des salariés qu'à favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi dans le secteur. « Faire de Madagascar une destination touristique durable » est un challenge qui demande des améliorations significatives de la qualité des emplois et des services.

² Office Mondial du Tourisme

La qualité des compétences des employés du secteur Tourisme Hôtellerie et Restauration constitue un fondement de la compétitivité du pays. Selon la Banque Mondiale, Madagascar est un des pays dit « Potentiel » en termes de développement touristique. Cependant, trois quarts du personnel en activité sont formés sur le tas, avec un *turnover* très important et une très faible qualification surtout dans les pôles touristiques importants (Antananarivo, Nosy be, Sainte Marie, Tuléar, Foulpointe, Fort Dauphin etc.).

Le FMFP, avec l'appui de l'Union Européenne, lance un appel à projets pour la 3^{ème} fois durant cette année 2020 sur les projets interentreprises sectoriel afin de financer des projets visant les objectifs sectoriels en matière de qualification. Des mesures incitatives ont été particulièrement formulées à l'endroit des PME pour le renforcement de leurs salariés et en réponse à la crise sanitaire.

Une enveloppe de 203 120 000 MGA de fonds additionnels aux cotisations sera répartie sur les projets sélectionnés à l'issue de l'appel.

Section. 5. Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à confier à une organisation professionnelle ou un groupement d'entreprises la conception et la mise en œuvre d'actions de formation(s).

5.1. Objectifs de l'appel à projets

i. Du point de vue global

En termes d'objectifs généraux, cet appel à projets permettra de :

- Préparer la reprise du tourisme international de manière responsable en améliorant la qualité de service et les questions sanitaires ;
- Promouvoir le tourisme national et le tourisme de proximité ;
- Contribuer au maintien des emplois formels dans le secteur à travers la mobilité et la polyvalence des salariés ;
- Promouvoir la culture de la formation professionnelle auprès des entreprises ;
- Contribuer à la promotion des formations respectant la distanciation sociale

ii. Du point de vue spécifique

- Au profit des entreprises du secteur THR
 - Développer les compétences et qualifications des salariés des entreprises du secteur pour préparer la reprise économique et faire face aux défis ;
 - Qualifier les personnes en recherche d'emploi dans le secteur pour faire face aux nouvelles demandes sur les métiers émergents (pré-emploi) ;
 - Promouvoir la polyvalence et la mobilité horizontale/verticale des salariés pour le maintien des emplois ;
- Et au niveau du secteur THR, l'appel permettra de :
 - Répondre aux orientations stratégiques sectorielles (section 6)
 - Développer la culture de la formation professionnelle auprès des TPE – PME
 - Développer le tourisme local et national
 - Valoriser les potentialités et les diversités naturelles et culturelle du pays visant la durabilité du tourisme ;
 - Diversifier les offres touristiques en renforçant les services spécifiques et intermédiaires
 - Et de former l'ensemble des acteurs du secteur au protocole sanitaire pour faire de Madagascar une « destination sécurisée » en matière d'hygiène et de sécurité

5.2. Résultats attendus

A l'issue de la mise en œuvre des projets, nous aurons comme résultats :

- Au moins 450 salariés sont formés sur les priorités sectorielles dont 50% au moins sont issus des entreprises TPE-PME
- Au moins 5% des formés portent sur le pré-emploi
- Au moins 55% sont des femmes et 40% ont moins de 35 ans
- 20% des femmes se situent sur des fonctions d'encadrement

Le financement de ces projets relève des cotisations des entreprises associées (droit de tirage de maximum 70% de la cotisation) et d'un fonds additionnel financé par Union Européenne.

Par ailleurs, les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

Section. 6. Les Orientations prioritaires (domaines d'intérêt stratégique)

Pour cet appel à projets, les orientations prioritaires dans le cadre de développement des compétences dans le secteur THR sont décrites ci-après.

6.1. En termes de métiers/qualifications et compétences ciblés

En termes de sous-secteurs ou filières visés,

- L'Hôtellerie et la Restauration
- Le tourisme bleu
- Le tourisme vert
- Le tourisme culturel
- Les filières intermédiaires (transport, loisir, etc.).

En termes de métiers, l'appel amènera à cibler,

- Les Métiers dans le transport touristique
- Les Métiers émergents du secteur THR
- Les Métiers de la restauration
- Les Métiers dans le tourisme 2.0 (voyagiste, etc.)
- Les Métiers traditionnels (postes et fonction dans des établissements d'hébergement, gîte d'étape, maison d'hôte, traiteur, etc.)
- Les Métiers dans les sites d'attraction
- Les Métiers liés aux patrimoines culturels (guide, historien, etc.)
- L'écotourisme et les métiers connexes dans les aires protégées
- Le métier d'Autoentrepreneur dans la chaîne touristique

En termes de qualifications et de compétences (cœur de métier ou compétence technique du secteur), le sous-secteur visera à combler les gaps sur :

- Normes (HSE, HACCP) et Formation linguistique
- La maîtrise des normes et pratiques à respecter en vue de l'obtention du label tourisme durable
- Gestion des établissements touristiques (management, stock, contrôle, etc.)
- Service en Hôtellerie/restauration (serveurs, commis de salle, commis de cuisine, femme de chambre, serveur, buanderie, barman, sommelier)
- Normes alimentaires et d'hygiène
- Transport touristique
- Qualifications liées aux métiers émergents (skipper touristique, surveillance de plage, guide croisiériste)
- Qualifications liées aux emplois dans les sites récréatifs ou patrimoines culturels (guide, agents des sites de conservation de biodiversité, maintenance parc d'attraction)
- Toutes compétences liées au développement et lancement d'activité liées à l'écotourisme, le tourisme durable et le verdissement des pratiques et compétences en milieu THR

- Langue de travail et étrangère
- Toutes compétences liées au développement et lancement d'activités du « tourisme local » et « tourisme de quartier »
- Développement des compétences relatives à la mise en place et/ou exécution d'un Plan de relance des activités dans le secteur

Des mesures prioritaires à prendre pour améliorer la situation du marché du travail et développer notamment les emplois en devenir

- La promotion des métiers émergents en vue d'accroître la création d'emplois surtout parmi les jeunes
- La préparation de la disponibilité des compétences pour les grands investissements touristiques
- Les compétences dans le domaine de l'organisation de voyage (Tour Operator) essentiellement sur l'utilisation des outils 2.0
- Le tourisme durable, l'éco-tourisme, notamment en lien avec la promotion des métiers émergents/ en devenir

Des mesures transverses ou visant à maintenir les emplois et faire face au contexte de crise sanitaire

- Le protocole sanitaire face aux pandémies ;
- Toutes les compétences relatives au télétravail ;
- Toutes les compétences relatives à la réorientation et polyvalence des salariés (mobilité horizontale/verticale des salariés) ;
- La Transition vers une trajectoire bas-carbone et résilience au changement climatique : mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, une meilleure prise en compte du changement climatique ;
- Les métiers liés à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ;
- Les thématiques liées à la Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles ;
- La promotion de la VAE et des parcours de formation certifiante essentiellement axés sur les personnels d'exécution (et donc des métiers de base) ;
- Toutes les compétences relatives au management et leadership, supervision, qualité de services, formation des formateurs.

6.2. En termes de bénéficiaires :

Les types d'emplois et catégories de salariés/pré-employés à former en priorité :

- Les postes sur les fondamentaux de service (personnel d'exécution des établissements)
- Le personnel de guidage et de gestion de la clientèle dans les sites récréatifs
- Les cadres intermédiaires et personnel de direction
- Les back officer dont ceux qui traitent les voyages et programmes des touristes
- Les chauffeurs et transporteurs touristiques

Les projets doivent se donner pour objectif de former :

- Au moins 55% de femmes
- Au moins 40% de jeunes de moins de 35 ans
- Le nombre de bénéficiaire devrait respecter le ratio coût-bénéfice stipulé dans la section 9

6.3. En termes de dispositifs de formation

Les types de prestations de formation à privilégier pour permettre aux bénéficiaires identifiés d'acquérir les compétences et qualifications visées sont :

- Les formations en situation de travail ou mixte avec une dominante pratique
- La formation par alternance (50% au moins en entreprise - et le reste en centre résidentiel)
- L'accompagnement coaching post formation en milieu de travail permettant de mieux appliquer ses acquis en situation réelle de travail

- Les Compléments de formation dans les processus de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Les formats à distance (e-learning), quand le sujet et les modalités de la formation s'y prêtent, tout en s'assurant que les exercices pratiques sont remplacés par des simulations qui permettent de garantir le transfert de compétence

Les expertises et expériences spécifiques requises pour les formateurs et les prestataires pour répondre aux types de prestations et aux types de métiers et qualifications privilégiés sont,

- Formateurs ayant au moins 05 ans de métier et sortant de grandes écoles, universités ou instituts nationaux ou internationaux
- En termes de compétences de formation, le formateur devrait avoir au moins 02 ans d'expérience en tant que formateur dans le domaine ou être certifié en tant que formateur
- Le programme et la méthodologie de formation doivent répondre aux objectifs et aux profils des cibles
- Les dispositifs d'évaluation des acquis de la formation doivent être clairement expliqués ; et la description des dispositifs de reconnaissance/validation/certification des qualifications acquises est un atout dans l'appréciation du dossier.

6.4. Les types de compétences ciblées

- Les compétences techniques relatives au cœur de métier doivent représenter au moins 60% des besoins exprimés. Cela peut se traduire par la répartition du temps de formation sur un même projet, le coût du projet, ou le nombre de personnes formées.
- Le reste des compétences ciblées doit concerner les compétences transversales

Section. 7. Description de la réponse attendue

- Le projet pourra être porté par un groupe d'entreprises représenté par l'une d'elles, ou un groupement professionnel qui représentera des entreprises du secteur ;
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet, si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les salariés qui occupent déjà un poste dans des entreprises des sous-secteurs évoqués ainsi que des personnes qui vont faire l'objet d'une embauche au niveau de ces entreprises ;
- Le projet cible aussi des opérateurs de taille petite ou moyenne (TPE-PME)
- Le budget du projet devra être calculé sur la base des cotisations des partenaires associés et des fonds additionnels suivant l'effet levier décrit plus bas dans la rubrique « conditions financières ».
- Ou si le projet répond uniquement aux besoins communs des entreprises associées, devra être calculé sur la base des droits de tirage de ces dernières.

Section. 8. Contenu de la proposition de projet

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMPP en Annexe 2, 3 et 4 dont les modalités de remplissage sont décrites ci-après.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier d'appel à projet selon les procédures du Fonds.

Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

8.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le secteur d'activité concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet.
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe)
- La part de droits de tirage consentis pour répondre à cet appel à projets

NB : il est primordial pour chacune des entreprises associées de bien renseigner son numéro d'identification CNAPS et le nombre de ses salariés, une erreur ou un oubli pourrait entraîner une élimination du dossier.

8.2. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global du secteur, ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays décrits plus haut.

Le porteur devra considérer dans l'élaboration du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les entreprises concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur
- Et démontrer la justification des besoins en qualification des entreprises associées dans le projet compte tenu de ceux du secteur.

8.3. Enjeux

Le porteur décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global de l'appel à projets (enjeux sectoriels), ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays dont :

- Proposer un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans le THR ;
- Apporter une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail de ce secteur ;
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification ;
- Accroître la capacité des employés des entreprises du secteur ;
- Permettre à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.

Dans le remplissage du formulaire et de ses annexes, des directives et explications sont mentionnées dans le cahier des charges du projet de formation en annexe du formulaire de demande de financement.

8.4. Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs en compétences et en formation des entreprises et organisations concernées. Des besoins qui doivent être en lien avec les priorités dans le THR en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur ;
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (stipulé dans le formulaire) ;

- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés
 - Les catégories de salariés concernés dans les entreprises et les niveaux de qualifications visés ;
 - Les jeunes/adultes concernés (ratio d'au moins 40% de jeunes de moins de 35 ans pour les bénéficiaires) et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
 - La répartition entre les femmes et les hommes (ratio d'au moins 55% de femmes dont 20% qui occupent des fonctions d'encadrement).

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins sectoriels décrit plus haut avec des pistes et propositions de contenus.

8.5. Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation du projet de formation seront présentées comme suit :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation³, modalités de suivi et d'évaluation⁴ et production du cahier des charges de la formation interne
 - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise, moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, modalités d'évaluation et de suivi ; et production du cahier des charges de la formation externe
 - En cas de formation en alternance : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation⁵, modalités de suivi et d'évaluation⁶ et production du cahier des charges de la formation en alternance
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.

8.6. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi (le nombre de bénéficiaires de la formation devra être spécifié dans chaque entreprise suivant les règles de financement édictés pour cet appel à projets)
- Au niveau des entreprises en termes d'effets sur l'activité, la production, l'organisation du travail ;
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation ;

8.7. Le budget prévisionnel du projet

Le promoteur doit renseigner le fichier Excel relatif au budget du projet avec une répartition claire des parts demandées au FMFP (Droit de tirage consenti + Fonds additionnels), des parts apportées par les promoteurs (en dehors des droits de tirage), et des éventuelles parts des autres partenaires du projet.

Le promoteur doit veiller à inscrire clairement dans le fichier la part de droits de tirage consentis

³ Voir annexe 2b sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁴ Voir annexe 2b sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

⁵ Voir annexe 2b sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁶ Voir annexe 2b sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

par chaque entreprise pour répondre à cet appel à projets.

Section. 9. Conditions relatives au projet

9.1. Conditions financières

- Les projets soumis peuvent être financés exclusivement sur la base des droits de tirage combinés des entreprises partenaires qui se sont associées après avoir identifié des besoins communs de formation ou sur la base des droits de tirage des entreprises partenaires et les Fonds additionnels abondés par l'UNION EUROPEENNE suivant le calcul de l'effet levier ci-dessous (s'il répond aux priorités sectorielles ci-dessus décrites) ;
- Une entreprise peut bénéficier une fois par an de fonds additionnels pour le financement de son projet sauf pour les promoteurs présentant un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins
- Le porteur de projet ne doit pas être en situation irrégulière vis-à-vis du FMFP au moment de la soumission, c'est-à-dire ayant un contrat non clôturé qui dépasse la durée validée. Il ne peut pas non plus avoir d'avenant non clôturé ;
- Compte tenu du contexte du COVID, les entreprises du secteur THR peuvent être éligibles une 2^{ème} fois dans l'année lors de cet AP ;
- Un effet de levier est appliqué selon les règles ci-dessous :
 - Une structure < 21 salariés (effet levier = 100 fois la contribution de l'entreprise)
 - Une structure entre 21-70 salariés compris (effet multiplicateur = 30 fois la contribution des entreprises)
 - Une structure de plus de 70 salariés (effet multiplicateur = 07 fois la contribution des entreprises)
 - S'il y a association des structures de différentes tailles, on considèrera la taille de la plus grande entreprise pour l'effet levier
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base de :
 - De l'effet levier (taille de l'entreprise)
 - Du nombre de partenaires associés
 - De la cotisation FMFP consentie par les entreprises associées
 - Des critères de qualité et de correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Il faut obtenir au moins 70% des points technique, stratégique et social pour prétendre à l'intégralité de l'effet levier
- Le montant des FA est plafonné à 20 000 000 MGA pour 02 entreprises associées et à 25 000 000 Ar pour 3 entreprises associées et plus
- Détail des coûts :
 - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne
 - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, etc.
 - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement ;
- Le ratio coût-bénéfice suivant les références sectorielles doit être respecté (420 000 Ar/formé). Le promoteur peut également proposer une évaluation par coût horaire sans s'éloigner des références sectorielles. En cas de dépassement, le promoteur doit justifier la pertinence de ce coût.
- Dans l'évaluation des coûts et de la durée de la formation, le promoteur devra considérer les points ci-après,
 - Le niveau académique et d'expériences du formateur (senior ou middle) à classer au niveau international ou national
 - La catégorie des cibles (cadres, personnel d'encadrement, ouvrier spécialisé, etc.)
 - Les objectifs de formation

- La durée proposée par le prestataire de formation
- La ou les technologies mobilisées impliquant des équipements supplémentaires
- La part de pratique et donc d'utilisation d'intrants ou de plateau technique
- Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

9.2. Conditions générales

- Un projet interentreprises sectoriel comprendra au minimum 02 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, et engageant une partie ou l'ensemble de leur droit de tirage
- Seuls les groupements professionnels doivent représenter au minimum 03 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, et engageant une partie ou l'ensemble de leur droit de tirage
- Un groupement professionnel peut soumettre plusieurs fois dans la mesure où les formations ne bénéficient pas aux mêmes entreprises
- Les partenaires s'associent pour présenter un projet reflétant leurs besoins communs en formation ;
- Pour le THR, les priorités citées sont des lignes directrices que chaque groupe d'entreprises qui souhaite soumettre en commun doivent respecter. Le cadrage des besoins suivant les priorités édictées dans l'appel à projets est un critère d'éligibilité pour bénéficier d'un effet levier (fonds additionnels).
- Les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins ;
- Le projet cible des projets de Formation Professionnelle Continue ou de type Pré-Emploi

Section. 10. Procédure de l'appel à projets

10.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard **le 7 février 2021.**

Les dossiers électroniques peuvent être envoyés par e-mail à : ap@fmfp.mg avec la mention en objet « **soumission définitive AP 4** » et les dossiers physiques (avec une version électronique sous CD ou clé USB) peuvent être envoyés à l'adresse suivante durant les jours et heures de bureau (08 heures à 17 heures) :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),
Enceinte Materauto Ankorondrano, Route des Hydrocarbures,
Antananarivo 101.

Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise/l'organisme.

10.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Étapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Étape
21/12/2020	Lancement de l'appel à projets : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets sur le site du Fonds
07/02/2021	Date limite de réception des propositions
08/02/2021	Analyse de recevabilité
22/02/2021	Instruction des réponses recevables
08/03/2021	Tenue des Comités de sélection (CSP)
26/04/2021	Notification de la décision /Contractualisation
03/05/2021	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

10.3. Les critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants, communs à l'ensemble des projets du Fonds :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères liés à l'objectif stratégique du projet
Critères liés à la dynamique partenariale
Critères liés à la dimension sociale
Qualité de la prestation de formation
Critères liés à la faisabilité budgétaire

Point Important : Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et à la correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, partenarial, techniques (prestation) et sociaux qui forment la qualité du projet.

10.4. La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire du THR.

10.5. Réponse à la soumission

Le Fonds,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues (en dehors d'une transmission possible à l'Agence française de Développement et l'Union européenne) ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et

acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidatures non retenues qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Comité Sectoriel Paritaire compétent un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

10.6. Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux tranches.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 5 du formulaire de projet) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg , Tél. +261 22 538 86.

Section. 11. ANNEXE

Annexe 0 : Canevas du formulaire de demande de financement (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)



FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT
POUR LE TYPE INTERENTREPRISES SECTORIEL

INTITULE DE PROJET :			
1. PORTEUR DU PROJET			
Nom/Raison sociale (Entreprise 1)		N° identifiant CNAPS 1 ¹	
Adresse complète		Nombre de salariés	
Mail		Téléphone entreprise (Fixe/GSM)	
Personne de contact mandaté par l'entreprise (Nom et prénoms)		Titre	
		Contact	
Signataire du contrat (Nom et Prénoms)		Qualité	
Secteur d'activités	<input type="checkbox"/> Textile habillement et Accessoire (T H A) <input type="checkbox"/> Tourisme Hôtellerie Restauration (THR) <input type="checkbox"/> Développement rural (D R) <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> BTP-Ressources Stratégique (BTP/RS) Multisectoriel : <input type="checkbox"/> Finances <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Autres		
Partenaires associés ²	Nom et raison sociale	N° identifiant CNAPS	Nombre de salariés
Entreprise 2			
Entreprise 3			
2. CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE DE LA DEMANDE			
<input type="checkbox"/> 1. Nouveaux marchés <input type="checkbox"/> 2. Très fort climat concurrentiel <input type="checkbox"/> 3. Nouvelles orientations sectorielle <input type="checkbox"/> 4. Forte mutation technologique <input type="checkbox"/> 5. Autres (veuillez préciser) :			
Décrire brièvement en quoi le projet répond aux priorités sectorielles (300 mots max)			
3. CONTEXTE DU PROJET			
<input type="checkbox"/> 1. Acquisition de nouvelles machines ou mise en place d'un nouveau système <input type="checkbox"/> 2. Restructuration organisationnelle <input type="checkbox"/> 3. Préparation de certification <input type="checkbox"/> 10. Déploiement dans un nouveau site <input type="checkbox"/> 4. Nouvelles réglementations ou standards à appliquer / à respecter <input type="checkbox"/> 5. Travaux d'extension <input type="checkbox"/> 6. Non maîtrise des techniques, processus, ... <input type="checkbox"/> 11. Autres (veuillez préciser) :			
<input type="checkbox"/> 7. Exigences des clients et du marché <input type="checkbox"/> 8. Nouveau projet nécessitant un renforcement de compétences des salariés impliqués <input type="checkbox"/> 9. Comportement non adapté vs valeurs de l'entreprise			
4. OBJECTIFS DU PROJET			
Pour les bénéficiaires	En termes de compétence technique		En termes de comportement
Pour les entreprises	<input type="checkbox"/> Effets sur activité/performance des salariés	<input type="checkbox"/> Meilleure organisation de travail	<input type="checkbox"/> Amélioration de la productivité <input type="checkbox"/> Autres (préciser)
Pour le secteur	(Se référer au contexte de la demande et des priorités sectorielles)		
5. FORMATION			

¹ Veuillez rajouter une ligne si vous détenez plus de N° d'identifiant CNAPS et préciser celui que vous utiliserez pour le projet commun

² Veuillez rajouter une ou des ligne(s) si le nombre d'entreprises associées est plus de deux

Annexe 1 : Canevas de la Lettre de mandat (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

**MODELE
LETTRE DE MANDAT**

**LOGO de
l'Entreprise (si
disponible)**

Objet : Lettre de mandat

Nous soussignée,

....., représentant légal de la société,
ayant son siège social à l'adresse
immatriculée à la CNAPS suivant le numéro appartenant au secteur
..... donne mandat à la société, représentée par
....., enregistrée à Madagascar sous le numéro
d'identification fiscale et le numéro statistique,
établie à l'adresse dans le but de nous représenter pour
toutes les démarches nécessaires à la soumission de projet commun intitulé :
..... à adresser au Fonds Malgache de Formation Professionnelle
(FMFP), de signer en notre nom le contrat y afférent ainsi que la gestion des fonds qui seront
attribués par le FMFP pour l'exécution du projet.

En outre, nous consentons à la mobilisation d'une partie de notre droit de tirage d'un montant
de pour ledit projet commun.

La société est autorisée à se définir comme étant l'interlocuteur principal
du FMFP en tant que contact administratif, technique ou facturation dans le cadre de ce
mandat.

Fait à le

Le responsable
(Titre et nom de l'entreprise/cachet)

Annexe 2.a : Canevas du Cahier des charges de la formation en présentiel (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Intitulé du projet :

Porteur du projet :

Le cahier de charges doit tenir compte du contexte et des objectifs tels que définis dans le formulaire de demande de financement

1. Programme détaillé de la formation * (à fournir par le prestataire)

Décrire les modules de formation avec le nombre d'heure

Intitulé du module	Durée horaire	Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)	Critères de mesure des résultats atteints
<u>Exemple</u> : Formation en conduite d'engins de chantier	16h	Savoir conduire les différents engins utilisés dans un chantier donné	Maîtriser la conduite quelles que soient les contraintes du chantier

2. Calendrier de réalisation prévisionnel

Modules	Début	Fin	Lieu de formation

3. Organisme prestataire / formateurs

Si le prestataire est un organisme, veuillez fournir une brève présentation en précisant l'expertise et l'expérience de celui-ci dans le domaine concerné. (En termes de présentation, vous pouvez juste annexer au document une plaquette, brochure, fiche technique de la structure...).

Modules	Organisme(s)	Formateur (s)	Référence (s)

Il faut préciser dans le tableau ci-dessus les modules avec les formateurs correspondants.

4. Moyens matériels

Module	Supports de formation	Outils et matériels conçus pour la formation

5. Participants

Poste des bénéficiaires

Pour chaque catégorie ciblée, fournir la fiche de poste ou si possible remplir le tableau ci-après :

Intitulé du poste	
Catégorie	<input type="checkbox"/> Cadres <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Ouvriers qualifiés <input type="checkbox"/> Ouvriers spécialisés <input type="checkbox"/> Autres
Grandes fonctions	Placé sous l'autorité hiérarchique ... il a pour mission de ; <ul style="list-style-type: none"> • Analyser ... ; • Concevoir des ... ; • Réaliser ... ;
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances techniques en ... ; • Capacité en (exemple conduite d'engin) ... ; • Sens des relations, travail en équipe, ... ; • Maîtrise indispensable des outils : (logiciel, machine, process...)

Dans le cas d'une FPE, préciser le type d'emploi auquel doit mener la formation

6. Méthode et indicateurs de suivi & évaluation

Décrire les procédures d'évaluation

	Résultats à atteindre	Modalité de suivi et évaluation / Source de vérification
Pour les formés	Niveau de qualification : <input type="checkbox"/> Maîtrise /Expert <input type="checkbox"/> Application avancée <input type="checkbox"/> Application intermédiaire <input type="checkbox"/> Application de base <input type="checkbox"/> Connaissances de base	<input type="checkbox"/> Evaluation à chaud : <input type="checkbox"/> Mise en situation réelle <input type="checkbox"/> Test théorique <input type="checkbox"/> Interview <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
Pour l'entreprise	<input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de production <input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de service <input type="checkbox"/> Acquisition des nouvelles compétences <input type="checkbox"/> Meilleure organisation <input type="checkbox"/> Motivation du personnel <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Evaluation à froid <input type="checkbox"/> Evaluation de performance (interview, test, entretien, ...) <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

Pour le projet	<input type="checkbox"/> Formation Professionnelle Continue (FPC)	<input type="checkbox"/> Fiche de présence
	Homme :	<input type="checkbox"/> Rapport technique
	Femme :	<input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
	Total :	
	<input type="checkbox"/> Formation Pré-Emploi (FPE)	
	Homme :	
Femme :		
Total :		

Annexe 2.b : Canevas du Cahier des charges de la formation à distance (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Intitulé du projet :

Porteur du projet :

Le cahier de charges doit tenir compte du contexte et des objectifs tels que définis dans le formulaire de demande de financement et les modules de formation éligibles à la formation à distance feront l'objet d'une appréciation au cas par cas

7. Type de formation à distance

Formation synchrone

- Classes virtuelles ou Webinaire
- Visioconférence
- Mooc
- Tutoriel
- Format mixte (à distance et en présentiel*)
- Autres

Formation asynchrone

- Cours avec support sous format électronique
- Cours avec support sous format physique
- Cours différés sous format média (vidéo, audio, etc.)
- Format mixte (à distance et en présentiel*)
- Autres

(*) veuillez préciser la répartition en présentiel et à distance :

% à distance :

% en présentiel :

8. Programme détaillé de la formation suivant syllabus présenté sur la plateforme

2-1 Décrire les modules de formation avec le nombre d'heure

Intitulé du module	Durée horaire	Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)	Critères de mesure des résultats atteints
Exemple : Formation en conduite d'engins de chantier	16h	Savoir conduire les différents engins utilisés dans un chantier donné	Maitriser la conduite quelles que soient les contraintes du chantier

--	--	--	--

2-2 Méthodologie utilisée sur la formation à distance

Modalités d'apprentissage – outils ou didacticiels utilisés	Modalités d'enseignement
<input type="checkbox"/> Supports visuel en direct <input type="checkbox"/> Support auditif en direct <input type="checkbox"/> Tutoriel <input type="checkbox"/> Fichier d'apprentissage téléchargeable <input type="checkbox"/> En interaction (wiki, blogs, etc.) <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Interactif à distance (visioconférence, téléphonie, messagerie instantanée) - synchrone <input type="checkbox"/> Sous tutorat : Expert / assistance pédagogique (*) <input type="checkbox"/> Cours par correspondance électronique ou physique - asynchrone <input type="checkbox"/> Ouvert suivant disponibilité de l'apprenant <input type="checkbox"/> Autres

(*) merci d'expliquer le fonctionnement :

9. Calendrier de réalisation prévisionnel

Modules	Début	Fin	Lieu de formation
			<input type="checkbox"/> Résidence de l'apprenant <input type="checkbox"/> Sur le lieu de travail <input type="checkbox"/> Ailleurs (préciser)

10. Organisme prestataire / formateurs : préciser l'adresse de la plateforme en ligne

Adresse/web de la plateforme :

Brève présentation de la plateforme et de son promoteur :

Présenter la plateforme et donner quelques références

11. Moyens matériels et pédagogiques

(*) pour les apprenants qui restent à domicile, au moment de l'analyse du dossier, on va apprécier que les bénéficiaires disposent de tous les moyens nécessaires dans le cas d'une formation à distance

Décrire ici comment va se dérouler chaque module et avec quel outils (tutoriels, visioconférence, QCM, etc.)

12. Participants

Poste des bénéficiaires

Pour chaque catégorie ciblée, fournir la fiche de poste ou si possible remplir le tableau ci-après :

Module	Supports/outils didacticiels	Matériel/technologie/ fourniture (*)	Description
		<input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Impression-duplication-envoi <input type="checkbox"/> Matériels informatiques <input type="checkbox"/> Tablettes <input type="checkbox"/> Equipement de visioconférence <input type="checkbox"/> Matériels médiathèques <input type="checkbox"/> Autres	
Intitulé du poste			
Catégorie	<input type="checkbox"/> Cadres <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Ouvriers qualifiés <input type="checkbox"/> Ouvriers spécialisés <input type="checkbox"/> Autres		
Grandes fonctions	Placé sous l'autorité hiérarchique ... il a pour mission de ; <ul style="list-style-type: none"> • Analyser ... ; • Concevoir des ... ; • Réaliser ... ; 		
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances techniques en ... ; • Capacité en (exemple conduite d'engin) ... ; • Sens des relations, travail en équipe, ... ; 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise indispensable des outils : (logiciel, machine, process...)
--	---

13. Méthode et indicateurs de suivi & évaluation

7-1 Comment suivre la formation

Cibles	Modalités de suivi
Les apprenants (formés)	<input type="checkbox"/> Mesure et indicateur de présence de chaque participant (*) <input type="checkbox"/> Historique de connexion et navigation sur la plateforme (*) <input type="checkbox"/> Logiciel de suivi installé <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
La plateforme (formateur)	<input type="checkbox"/> Sécurité des données (*) <input type="checkbox"/> Accès individualisé avec mot de passe personnalisé par participant (*) <input type="checkbox"/> Pondération Exercice et Théorie (*) <input type="checkbox"/> Accès aux résultats des Test en ligne (*) <input type="checkbox"/> Existence des protocoles d'échange des données (centralisé, directement sur la plateforme, visibilité) <input type="checkbox"/> Rapportage périodique de la plateforme* <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
Le support	<input type="checkbox"/> Un support électronique communiqué (*)

(*)

Conditions obligatoires

7-2 Comment valider les compétences acquises par la formation

	Compétences visées	Modalité d'évaluation / source de vérification
Pour les formés	Niveau de qualification : <input type="checkbox"/> Maîtrise /Expert <input type="checkbox"/> Application avancée <input type="checkbox"/> Application intermédiaire <input type="checkbox"/> Application de base <input type="checkbox"/> Connaissances de base	<input type="checkbox"/> Évaluation des prérequis (*) <input type="checkbox"/> Test en ligne (auto-évaluation) après chaque session/module (*) <input type="checkbox"/> Évaluation certifiante après la formation/ module (quizz) (*) <input type="checkbox"/> Interview/entretien téléphonique ou en ligne <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

(*) Conditions obligatoires

7-3 Comment évaluer les résultats du projet

	Résultats à atteindre	Modalité d'évaluation / source de vérification
Pour l'entreprise	<input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de production <input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de service <input type="checkbox"/> Acquisition des nouvelles compétences <input type="checkbox"/> Meilleure organisation <input type="checkbox"/> Motivation du personnel <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Existence des certificats ou rapportage des résultats des évaluations par la plateforme <input type="checkbox"/> Evaluation de performance (interview, test, entretien, ...) en milieu de travail <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
Pour le projet	<input type="checkbox"/> Formation Professionnelle Continue (FPC) Homme : Femme : Total : <input type="checkbox"/> Formation Pré-Emploi (FPE) Homme : Femme : Total :	<input type="checkbox"/> Rapport technique <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

Annexe 3.a : Canevas du budget détaillé d'une formation en présentiel (format excel disponible sur le [site web](http://site_web) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

 BUDGET DETAILLE								
Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification / Observations	(1) Part de la contribution des Entreprises en dehors du droit de tirage	(2) Part du coût global à financer par d'autres partenaires	(3) Part demandée au FMFP - dans les limites du droit de tirage des Eses associées et suivant l'effet levier
Coût total de la prestation								
Honoraire (si prestataire externe)	H/J							
Equivalent du Salaire journalier des formateurs (si formateur en interne)	H/J							
Perdiems	J							
Frais de déplacement	Voyage(AR)							
S.Total 1				0		0	0	0
Coût pédagogique								
Location salle	J							
Location matériel	J							
Achat matière d'œuvre (pratique)	à préciser							
Fournitures et supports	à préciser							
S.Total 2				0		0	0	0
Accommodation des bénéficiaires (ne dépassant pas 1/3 du coût total)								
Restauration	nb							
Hébergement	nuitée							
Frais de déplacement	à préciser							
S.Total 3				0		0	0	0
Autres								
S.Total 4				0		0	0	0
TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)				0		0	0	0

(1) Hors cotisation mais contribution propre des entreprises
 (2) Dans le cas d'un co-financement par un ou des partenaire(s) en dehors des entreprises associées
 (3) Somme des DT consentis des partenaires associés + Montant des FA avec Effet levier Applicable

CALCUL DE L'EFFET LEVIER ET DE LA PART DEMANDEE AU FMFP					
PARTENAIRES ASSOCIES (*)	MONTANT des DT CONSENTIS	EFFET LEVIER(*)	Fonds Additionnels (FA) suivant effet levier	Fonds Additionnels (FA) avec effet levier Applicable (*)	PART DEMANDEE AU FMFP (*)
Entreprise 1 (porteur du projet)					
Entreprise 2					
Entreprise 3			0		0
(*) rajouter des lignes si nécessaire		(*) fois (x) 100 ou 30 ou 7	Plafond 2 Eses = 20 000 000.00 MGA Plafond 3 Eses = 25 000 000.00 MGA	(*) Faire attention pour que le montant des FA ne dépassent pas les plafonds (*) DT consentis des Eses associées + Montant Effet levier der	
NOMBRE DE FORMES PAR ENTREPRISE					
Nom de l'entreprise	Nbre				
Entreprise 1 (porteur du projet)					
Entreprise 2					
Entreprise 3					
TOTAL	0				
(*) rajouter des lignes si nécessaire					
NOMBRE DE SALAIRES PAR ENTREPRISE (à renseigner dans le formulaire de demande et dans el budget)					
Nom de l'entreprise	Nbre				
Entreprise 1 (porteur du projet)					
Entreprise 2					
Entreprise 3					
TOTAL	0				

	RECAPITULATIF DU BUDGET
Coût des prestations de formation	-
Frais pédagogiques	-
Accommodations des participants	-
Autres	-
Coût total	-
Somme des DT consentis des partenaires associés	-
Montant de l'effet levier demandé	-
(1) Part de la contribution des Entreprises en dehors du droit de tirage	-
(2) Part du coût global à financer par d'autres partenaires	-
(3) Part demandée au FMFP - dans les limites du droit de tirage des Eses associées et suivant l'effet levier	-

Annexe 3.b : Canevas du budget détaillé d'une formation à distance (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

 <div style="text-align: center;"> BUDGET DETAILLE CAS D'UNE FORMATION A DISTANCE EXCLUSIVE </div>								
Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification / Observations	(1) Part de la contribution des Entreprises en dehors du droit de tirage	(2) Part du coût global à financer par d'autres partenaires	(3) Part demandée au FMFP - dans les limites du droit de tirage des Eses associées et suivant l'effet levier
Frais de formateur								
Frais d'abonnement/inscription au site web/plateforme en ligne) par personne	à préciser							
S.Total 1				0	0	0	0	0
Coût pédagogique								
Connexion internet	à préciser							
Coût téléphonique	à préciser							
Frais d'envoi physique de documents	à préciser							
Fournitures et supports	à préciser							
Accommodation des bénéficiaires en présentiel (ne dépassant pas 1/3 du coût total)								
Restauration	nb							
Hébergement	nuitée							
Frais de déplacement	à préciser							
S.Total 3				0	0	0	0	0
Autres (rajouter des lignes si nécessaire)								
S.Total 4				0	0	0	0	0
TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)				0	0	0	0	0

(1) Hors cotisation mais contribution propre des entreprises
 (2) Dans le cas d'un co-financement par un ou des partenaire(s) en dehors des entreprises associées
 (3) Somme des DT consentis des partenaires associés + Montant des FA avec Effet levier Applicable

PART DE LA FORMATION EN PRESENTIEL								
Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification / Observations	(1) Part de la contribution des Entreprises en dehors du droit de tirage	(2) Part du coût global à financer par d'autres partenaires	(3) Part demandée au FMFP - dans les limites du droit de tirage des Eses associées et suivant l'effet levier
Honoraire (si formateur externe)	H/I							
Equivalent du Salaire journalier des formateurs (si assistant en interne)	H/I							
Perdiems	J							
Frais de déplacement	Voyage(AR)							
S.Total 1				0	0	0	0	0
Coût pédagogique								
Location salle	J							
Location matériel	J							
Achat matière d'œuvre (pratique)	à préciser							
Fournitures et supports	à préciser							
S.Total 2				0	0	0	0	0
Accommodation des bénéficiaires en présentiel (ne dépassant pas 1/3 du coût total)								
Restauration	nb							
Hébergement	nuitée							
Frais de déplacement	à préciser							
S.Total 3				0	0	0	0	0
Autres (rajouter des lignes si nécessaire)								
S.Total 4				0	0	0	0	0
TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)				0	0	0	0	0

(1) Hors cotisation mais contribution propre des entreprises
 (2) Dans le cas d'un co-financement par un ou des partenaire(s) en dehors des entreprises associées
 (3) Somme des DT consentis des partenaires associés + Montant des FA avec Effet levier Applicable

TRAME D'APPEL À PROJETS POUR LE SECTEUR 2 ou THR DIMENSION SECTORIELLE

CALCUL DE L'EFFET LEVIER ET DE LA PART DEMANDEE AU FMFP					
PARTENAIRES ASSOCIES (*)	MONTANT des DT CONSENTIS	EFFET LEVIER(*)	Fonds Additionnels (FA) suivant effet levier	Fonds Additionnels (FA) avec effet levier Applicable (*)	PART DEMANDEE AU FMFP (*)
Entreprise 1 (porteur du projet)					
Entreprise 2			0		0
Entreprise 3					
(*) rajouter des lignes si nécessaire	(*) fois (x) 100 ou 30 ou 7			(*) Faire attention pour que le montant des FA ne dépassent pas les plafonds Plafond 2 Eses = 20 000 000,00 MGA Plafond 3 Eses = 25 000 000,00 MGA	(*) DT consentis des Eses associée
NOMBRE DE FORMES PAR ENTREPRISE					
Nom de l'entreprise	Nbre				
Entreprise 1 (porteur du projet)					
Entreprise 2					
Entreprise 3					
TOTAL	0				
(*) rajouter des lignes si nécessaire					
NOMBRE DE SALAIRES PAR ENTREPRISE (à renseigner dans le formulaire de demande et dans le budget)					
Nom de l'entreprise	Nbre	Observation			
Entreprise 1 (porteur du projet)		Effet levier			
Entreprise 2		salarié <21 : effet levier = 100			
Entreprise 3		salarié entre 21-70 : effet levier =			
TOTAL	0	30			
(*) rajouter des lignes si nécessaire					

	RECAPITULATIF DU BUDGET
Coût des prestations de formation	-
Frais pédagogiques	-
Accommodations des participants	-
Autres	-
Coût total	-
Somme des DT consentis des partenaires associés	-
Montant de l'effet levier demandé	-
(3) Part demandée au FMFP - dans les limites du droit de tirage des Eses associées et suivant l'effet levier	-
(1) Part de la contribution des Entreprises en dehors du droit de tirage	-
(2) Part du coût global à financer par d'autres partenaires	-

Annexe 4 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format Word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

INSÉRER LOGO si
existant

Nom de
l'organisation :

Adresse :

Contact :

E-mail :

OBJET : Soumission d'une requête de financement

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de soumettre une demande de financement pour un projet de formation intitulé « » dans le secteur « »⁷, pour un montant total de (Montant en lettres) XXXX (chiffres).....

Le projet est porté par les partenaires cités ci-après avec leurs droits de tirage consentis respectifs :

- / N° CNAPS : / Droit de tirage consenti :
- / N° CNAPS : / Droit de tirage consenti :
- / N° CNAPS : / Droit de tirage consenti :

Et se déroulera sur une durée de(chiffres).....mois (ou jours).

Nous vous remercions de l'intérêt que votre organisation porterez à cette demande,

Signée par le responsable légal de l'organisme demandeur
(Titre/Nom et prénoms)

⁷ Choisir un des secteurs cités dans l'appel à projets : TIC, BTP-RS, THA, DR, THR, Multisectoriel ou équité

Annexe 5. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Intitulé du projet : _____ (le "**Projet**")

A : Le FMFP

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du FMFP qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au FMFP. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise/association, notre groupement, et nos prestataires de formation. Le FMFP conserve la responsabilité exclusive du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Projet
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement/association, ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée à Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un Projet (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes de Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre de ce Projet) ;
 - b. nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales à Madagascar être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre de cette convention de financement) ;
- 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le FMFP dans le cadre du présent Appel à projets.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du FMFP impliqué dans le processus de sélection des projets ou du suivi et de l'évaluation des projets sélectionnés, , à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du FMFP et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou candidat, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou candidat, recevoir d'un autre soumissionnaire ou candidat ou attribuer à un autre soumissionnaire ou candidat directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou candidat, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou candidat nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du FMFP ;
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au FMFP , qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de l'Appel à Projets et de l'exécution du Projet :
- 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat Malgache , qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public à Madagascar, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige

une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un de nos prestataires de formation n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de, prestataires de formation, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables à Madagascar. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, autorisons le FMFP à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la soumission et à l'exécution du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le FMFP.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁸ _____

Signature : _____

En date du : _____

⁸ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire

Annexe 6 : Canevas de la plaquette de présentation de chaque entreprise (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

MODELE : PLAQUETTE DE PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

LOGO de
l'Entreprise (si
disponible)

DENOMINATION :

Date de création :

Nom du Représentant :

Coordonnées :

Secteur/Domaine d'activité :

Services ou biens fournis :

Collaborateurs / clientèles :

Site web (si existant)

Adresse physique

(*) ou vous pouvez présenter une fiche technique existante sur votre entreprise

Annexe 7. Les critères d'éligibilité et d'évaluation

Critères d'éligibilité									
Le projet met en œuvre les priorités définies par l'appel à projets (filères et métiers prioritaires)	Entreprises partenaires issues du même secteur	Le projet doit concerner au minimum 02 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, ☐ les groupements professionnels doivent représenter au minimum 03 entreprises issues d'un même secteur	Le projet développe un dispositif de formation commun à l'ensemble des partenaires (*)	Le porteur ne figure pas dans la liste des entreprises sanctionnées par les Nations Unies, UE ou France	Le porteur n'est pas sous contrat avec FMFP	Le porteur n'a pas bénéficié de financement du FMFP pour cette année (sauf exception stipulé dans l'appel)	Les entreprises expriment un besoin commun	Le formulaire est correctement renseigné (avec N° CNAPS, DT consenti, identité Ese, nb salarié, nb à former)	Les pièces d'évaluation sont disponibles (complétude) : Formulaire, Cahier des charges, Cv des formateurs, Budget
éligible : oui inéligible: non	éligible : oui inéligible: non	éligible : oui inéligible: non	éligible : oui inéligible: non	éligible : oui inéligible: non	éligible : oui inéligible: non	éligible : oui inéligible: non	éligible : oui inéligible: non	éligible : oui inéligible: non	éligible : oui inéligible: non
Critères liés à l'objectif stratégique du projet (30 points)									
Le projet répond aux objectifs sectoriels définies par l'appel à projets (objectifs spécifiques, résultats, bénéficiaire)	Le projet répond aux besoins de développement socioéconomique et technologique global du secteur (cible les sous secteurs, besoins qualification et compétences, mesures prioritaires et transverses)	Le projet répond aux priorités spécifiques des entreprises partenaires du projet	Le projet répond aux besoins de compétences et de qualifications des bénéficiaires visés (salariés, employés et jeunes)	Le porteur de projet propose un dispositif de formation permettant d'atteindre les résultats ciblés (en situation de travail, etc.	Les indicateurs de résultats proposés permettent d'identifier les impacts du projet au niveau des personnes formées et des entreprises partenaires				
Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6				
Critères liés à la dynamique partenariale (15 points)									
Le partenariat regroupe des entreprises n'ayant pas l'habitude de coopérer entre elles	Les besoins de compétences des entreprises partenaires sont clairement identifiés et analysés	La réponse commune de formation est adaptée aux besoins de compétences identifiés par les entreprises partenaires	Les compétences acquises par les bénéficiaires de la formation sont reconnues, validées ou certifiées						
même groupe : 1 de groupe différent :3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4						

Critères liés à la dimension sociale (15 points)			
Le projet forme un pourcentage de femmes au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur inscrit dans la trame	Le projet forme un pourcentage de femmes sur des postes de responsabilité au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur	La capacité du projet à sécuriser les emplois ou faciliter l'accès des jeunes à l'emploi (pré-emploi)	Le projet forme un pourcentage de jeunes (15/35 ans) au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur
>=valeur : 5 +=71% valeur : 4 41 à 70% valeur : 3 21 à 40% valeur : 2 <20% valeur : 1	>=valeur : 3 <valeur : 1	Non : 0 Oui : 2	>=valeur : 5 +=71% valeur : 4 41 à 70% valeur : 3 21 à 40% valeur : 2 <20% valeur : 1

ANALYSE DE LA PRESTATION DE FORMATION INTERNE ou EXTERNE - analyse de l'offre (15 points)			
INTERNE/EXTERNE			
Les formateurs ont le niveau de qualification, l'expérience et l'expertise requis pour réaliser la prestation de formation	Le cahier des charges est rédigé de façon complète et explicite avec une description claire de la méthodologie et du programme en réponse aux objectifs et cibles	Les locaux, équipements utilisés sont appropriés au dispositif de formation décrit	Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation des résultats de la formation sont clairement définies et sont communes à toutes les entreprises partenaires
Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4